

Etat de Vaud / DIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

## Bassins

Date	Dessin	Echelle	N° Plan					
21.05.2015	21.05.2015 SF		224-2					
Q:\App\Arcgis\Entretien\Traversées de localité\LT-Bassins								

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.		Longueur
2120	600 +	31.00 au	600+	182.30	=	151.30
2126	0 +	8.00 au	0+	78.00	=	70.00
2126	25 +2	235.00 au	50+	220.00	=	235.00
2126	275 +	188.00 au	300+	240.00	=	302.00
2127	250 +	71.00 au	300+	112.00	=	541.00
-	- +	- au	-+	-	=	-
-	- +	- au	-+	-	=	-
-	- +	- au	-+	-	=	-
-	- +	- au	-+	-	=	-
-	- +	- au	-+	-	=	-

Total traversée de localité en m' 1'299.30

## Remarque:

RC n° 21-C-P, Axe n° 2120. Du panneau d'entrée de localité de la Cézille (PR 625 + 5) à la limite territoriale Bassins -Arzier-Le Muids (PR 600 + 182.30) : zone bâtie = en traversée d'Arzier-Le Muids

## Route cantonale

hors traversée de localité
en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

